

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Steuerhinterziehung, Direkte Steuern
Akteure	Brasilien
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bovey, Audrey
Schnyder, Sébastien
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey; Schnyder, Sébastien; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Steuerhinterziehung, Direkte Steuern, Brasilien, 2010 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Wirtschaft	1
Geld, Währung und Kredit	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

OECD Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
AIA Automatischer Informationsaustausch
SIA Steuerinformationsabkommen

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
EAR Echange automatique de renseignements
AERF Accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.06.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juin, le Brésil a inscrit la Suisse sur sa **liste noire des paradis fiscaux**. Cela a entraîné une augmentation des impôts pour les entreprises suisses au Brésil et les clients brésiliens de banques suisses. Le gouvernement brésilien a considéré que tous les pays appliquant une imposition sur les bénéfices inférieure à 20% ou appliquant le secret bancaire sont de fait des paradis fiscaux.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.12.2018
AUDREY BOVEY

Au début du mois de décembre 2018, le Conseil national s'est exprimé en faveur (133 voix pour, 40 contre et 15 abstentions) de la **convention contre les doubles impositions conclue avec le Brésil** à la suite de nombreuses années de négociations. La convention en question s'inscrit en conformité avec les standards internationaux établis par le Modèle OCDE.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.03.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2019, le Conseil des Etats s'est à son tour exprimé en faveur de la **convention contre les doubles impositions conclue avec le Brésil** (40 voix pour, 1 contre et 0 abstention). Le projet a en définitive été adopté à l'occasion du vote final du 22 mars 2019.³

Wirtschaft

Geld, Währung und Kredit

Banken

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de l'application de la norme internationale relative à l'**échange automatique de renseignements dans le domaine fiscale** (EAR), la Suisse a signé plusieurs déclarations communes en 2016. Nous pouvons notamment citer la signature de déclarations communes **avec l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, l'Inde, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Saint-Marin et l'Uruguay**.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que certains parlementaires craignent pour la protection des données et se méfient de la corruption endémique qui sévit, selon eux, au Brésil, le parlement a adopté l'accord sur l'**échange de renseignement en matière fiscale avec le Brésil** (AERF). Cet accord ne prévoit pas d'échange automatique mais est un premier pas dans la direction de l'échange d'informations fiscales entre les deux pays. Ainsi, les entreprises suisses actives dans ce pays d'Amérique latine verront leur sécurité du droit et des investissements renforcée. La chambre du peuple a validé l'accord par 114 voix contre 76. La chambre des cantons l'a approuvé par 34 voix sans opposition.⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec une ligne similaire à celle de sa chambre sœur, la chambre des cantons a remanié le projet d'**introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec 41 Etats partenaires** élaboré par le Conseil fédéral. Alors que les premiers échanges devraient avoir lieu dès 2018, le Conseil des Etats a inscrit le principe de spécialité dans le projet de loi. Tout comme le Conseil national, il souhaite ainsi que les renseignements transmis ne puissent être utilisés qu'à des fins fiscales. L'objectif est de renforcer la protection juridique individuelle. Par contre, la chambre des cantons n'a pas estimé nécessaire d'introduire des mesures liées à la prévention de la corruption dans le pays partenaire. Les accords avec les 41 Etats partenaires ont été validés. Au final, le Conseil national s'est aligné sur les modifications du Conseil des Etats. Ainsi, l'UDC, qui se battait contre ces accords, a finalement dû baisser pavillon. Tous les accords, même ceux avec l'Arabie Saoudite et la Nouvelle-Zélande, ont été adoptés et les critères de prévention de la corruption abandonnés.⁶

1) LT, 15.6.10.

- 2) BO CN, 2018, p. 2006 ss. ; BO CN, 2018, p. 2012
- 3) BO CE, 2019, p. 240; BO CE, 2019, p. 46 ss.; BO CE, 2019, p. 47 ss.; BO CN, 2019, p. 622
- 4) Communiqué de presse SIF/SFI; Communiqué de presse SIF/SFI
- 5) BO CE, 2016, p.1254; BO CE, 2016, pp.1106 s.; BO CN, 2016, p.2318 ; Communiqué de presse WAK-N/CER-N; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; Communiqué de presse WAK-S/CER-E; FF, 2016, pp.3327 s.; FF, 2016, pp.3341 s.; FF, 2016, pp.3341 s.
- 6) BO CE, 2017, pp.861 s.; BO CE, 2017, pp.948 s.; BO CN, 2017, pp.1970 s.; NZZ, 6.12.17; NZZ, 13.12.17